



SUCCESSION BLOQUEE PAR BELLE MERE

Par **arale34**, le **05/09/2016** à **16:51**

Bonjour,

Mon père est décédé en Février 2016. Il laisse 4 héritiers: sa femme et ses 3 enfants (tous d'un premier lit, il n'a pas eu d'enfants avec sa nouvelle épouse)

Malheureusement sa femme franco-algérienne ne veut pas nous parler, est retournée en Algérie et ne répond plus au notaire. Elle bloque littéralement la succession puisque nous ne pouvons même pas réaliser les estimations car elle seule a les clés et a changé toutes les serrures. Alors même que nous avons des acheteurs pour ses 4 biens.

Ils étaient mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts donc est bénéficiaire d'un quart du patrimoine de mon père (ses biens ont été acquis avant leur mariage) Cela est confirmé par un testament de mon père.

Mais elle dit qu'elle devrait tout avoir et qu'elle ne veut pas revenir en France.

Mon notaire semble totalement démuni et je commence à l'être étant donné que les factures s'accumulent. Il me parle de lui envoyer une lettre recommandée mais est ce que cela va suffire?

Quelles sont les solutions à envisager?

Merci pour toute l'aide que vous pourrez m'apporter.